



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

Publié le 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

30 - PROJET DE CESSION D'UN MORCEAU DE TERRAIN COMMUNAL SIS 17 RUE DE LA CORDERIE CADASTRE SOUS LES NUMEROS AD N° 504p, 636p, 274p

Monsieur SZYMANEK fait part à l'assemblée que la Ville a été sollicitée en date du 14 avril 2025 pour une demande d'acquisition d'un terrain communal cadastrée section AD n° 504 p, 636p et 274 p sis 17 rue de la Corderie pour une superficie d'environ 48 m² avant bornage.

Ce morceau de terrain engazonné est situé devant la maison du 17 rue de la Corderie appartenant à un propriétaire privé. La parcelle est classée actuellement en zone UC (secteur urbain des extensions pavillonnaires) au Plan local d'Urbanisme.

Vu l'avis des domaines en date du 23 juin 2025 ci-annexé fixant la valeur vénale du terrain à 380 € pour un terrain de 47.91 m² soit environ 8€/m².

Vu l'avis favorable de la commission du 24 juin 2025

Il demandé au conseil municipal :

- D'approuver la cession de ce terrain, moyennant le prix d'environ 8€/m², soit un total de 380 €, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant.
- De confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents inhérents terrain voire également voire une convention avec la SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la cession de ce terrain, moyennant le prix d'environ 8€/m2, soit un total de 380 €, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant ;

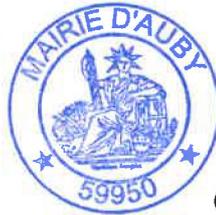
Décide de confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la cession du terrain, voire également une convention avec la SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH